PROCÈS-VERBAL DE LIVRAISON



Désignation de l'opération

Villa Lumia - 2026 - PV livraison
61 rue Jean Guéhenno
35700 Rennes

Rénovation d’une villa de standing dans le centre de Rennes

Travaux comprenant le(s) lot(s) suivant(s) : **Gros oeuvre**

Entre

Nova Agencement,
représenté par :
Marc Langlois
Intervenants entreprises
Tel: 0605040302
Présent : Oui

Timeless Architecte,
représenté par :
Sébastien TIMELESS
61 rue Jean Guéhenno
35700 TimelessVille
Maîtrise d'ouvrage
Tel: +33 6 04 03 02 01
Présent : Oui

Les parties:

- Déclarent que la livraison est prononcée en la date du **04/08/2026**

Les ouvrages :

- Sont conformes aux spécifications du marché (devis et avenants éventuels) à l’exception des imperfections ou malfaçons apparentes indiquées à l’annexe « RESERVES »
- Les conditions de pose des équipements sont conformes aux spécifications des fournisseurs
- Les conditions de pose des équipements ne sont pas conformes aux spécifications des fournisseurs
- Les installations de chantier ont été repliées
- Les installations de chantier n’ont pas été repliées
- Les terrains et les lieux ont été remis en état
- Les terrains et les lieux n’ont pas été remis en état

En conséquence de quoi :

- La livraison est prononcée avec réserve (figurant à l’Annexe « RESERVES »)

Il demeure entendu que la présente livraison n'a pas pour effet de dégager le constructeur de la responsabilité qui lui incombe d'après les dispositions des articles du Code Civil :

- En application de l’article 1792-6 du code civil, les entrepreneurs demeurent tenus de la garantie de parfait achèvement pendant l'année qui suit la réception des travaux.

- Le présent procès-verbal de livraison a été établi sous réserve de tous recours en responsabilité pour vices ou défauts cachés pouvant se manifester par la suite et tombant sous l’application des articles 1792 et 2270 du Code Civil.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal de livraison.

Les réserves éventuelles listées à l’annexe « RESERVES » sont à lever dans un délai d’un mois sauf pour des motifs techniquement justifiés, sans toutefois pouvoir excéder TROIS MOIS.

Fait à Rennes, le 04/08/2026





Marc Langlois
Nova Agencement

Sébastien TIMELESS
Timeless Architecte

Gros oeuvre

N°	Description	Date limite	Statut
1.1	Evacuer les bennes à gravats devant la maison. 		En cours

Relevé des compteurs

Indices de consommation	**Electricité**	Heures creuses: 2 Kw/h	Heures pleines: 24 Kw/h
	Eau: 0,5 m3	**Gaz:** 0,2 m3	
Numéros de compteurs	**Eau:** 154782	**Electricité:** 16153684	**Gaz:** 12345836

Liste des documents et matériels remis à la réception

- Consuel
- Notices des matériels électriques
- Clefs des cylindres (cylindres non utilisés lors des travaux) : 3
- Clefs des boites aux lettres : 2
- Vigik : 2
- Clé porte palière : 1
- Carte de reproduction : 1

Le maître d'ouvrage déclare avoir reçu la totalité des pièces indiquées ci-dessus sous forme dématérialisée.

Fait à Rennes, le 04/08/2026





Marc Langlois
Nova Agencement

Sébastien TIMELESS
Timeless Architecte